



Question et réponse au sujet du tatouage

Question : J'ai pensé me faire tatouer une petite croix sur mon bras, mais un ami m'a dit que les chrétiens ne se font pas tatouer. Qu'est-ce que la Bible dit au sujet des tatouages?

Réponse : Votre ami a tort. Certains chrétiens, tels que certains groupes de chrétiens coptes se font tatouer, souvent des croix. Il existe même une « association chrétienne de tatouage ». Cependant, le fait que certains chrétiens se fassent tatouer ne rend pas la chose bonne pour autant. En fait, plusieurs raisons peuvent être données pour qu'un chrétien ne se fasse pas tatouer :

1. Certaines considérations sont simplement pratiques, comme le fait que les tatouages sont permanents. Êtes-vous absolument certain que vous apprécierez encore dans dix ans ce que vous faites à votre corps aujourd'hui? Aimez-vous encore les mêmes livres, les mêmes amis, les mêmes loisirs, la même nourriture qu'il y a dix ans? Vos goûts changent avec le temps, n'est-ce pas? Mais les tatouages demeurent... à moins de les enlever au coût de plusieurs milliers de dollars.
2. Il y a aussi des risques pour la santé, par exemple les tatouages sont un facteur de risque pour l'hépatite C.
3. Il y a ensuite des considérations plus spécifiquement chrétiennes. Les tatouages sont associés à des groupes « rebelles » comme les motards, les membres de bandes et, à l'autre bout de la gamme, aux esprits libres du Nouvel Âge. Si vous vous faites tatouer, plusieurs personnes verront cela comme un signe que vous appartenez à l'un de ces groupes qui se moquent de Dieu.
4. Il existe un passage dans la Bible, Lévitique 19.28, qui interdit expressément les tatouages. Il est toutefois possible de faire valoir que ce passage fait partie de la loi cérémonielle de l'Ancien Testament qui a été accomplie par Jésus-Christ (et qui ne s'appliquerait donc plus à nous). Certaines parties de ce chapitre semblent traiter de la loi cérémonielle, telles que les règles interdisant de se couper les bords de la barbe (v. 27) et de porter des vêtements faits de deux sortes de tissu (v. 19). Cependant, le chapitre inclut également des instructions qui doivent encore s'appliquer aujourd'hui : ne pas commettre de vol (v. 11), ne pas livrer sa fille à la prostitution (v. 29), ne pas calomnier (v. 16). Nous avons donc un avertissement contre les tatouages qui pourrait avoir été ou ne pas avoir été accompli en Jésus-Christ. Puisque nous n'avons pas besoin de nous faire tatouer, cette incertitude semble une bonne raison d'éviter de se faire tatouer.
5. Nous disons tous que nos corps sont « à nous », mais en tant que chrétiens nous savons que nos corps ne nous appartiennent pas; ils appartiennent à Dieu (1 Co 6.19-20). Donc, avant de faire

quelque « modification » que ce soit à notre corps, nous devrions être certains que nous ne causerons pas de « mutilation » à notre corps, détériorant ce que Dieu a confié à nos bons soins.

En résumé, il y a plusieurs raisons d'éviter de se faire tatouer, mais rien ne nous permet de classer définitivement tout tatouage comme un péché.

Jon Dykstra

Traduit de « Tatto Q&A » *Reformed Perspective*, vol. 26, n° 4, février 2007, p. 24.

L'auteur est rédacteur de la revue *Reformed Perspective* et demeure dans l'état de Washington, États-Unis.

www.ressourceschretiennes.com



2014. Traduit et utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))